



CONTRAT DE LOCATION

Forum le balcon du ciel

Chemin De Tsébetta 2, 1973 Nax

BAILLEUR : Commune de Mont-Noble
Case postale 11
1973 Nax

LOCATAIRE :

REPRESENTE PAR :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

TYPE D'EVENEMENT : privé public

NOM DE L'EVENEMENT :

DATES DE L'EVENEMENT :

HORAIRE DEBUT ET FIN :

NOMBRE DE PERSONNE : Adultes :
Enfants (*jusqu'à 15 ans*) :

	Tarifs	Indigènes
<input type="checkbox"/> Emplacement extérieur. (4 tables, 56 personnes) sans bar	Fr. 100.-	80.-
<input type="checkbox"/> Emplacement extérieur. (4 tables, 56 personnes) avec bar	Fr. 125.-	100.-
<input type="checkbox"/> Intérieur sans mobilier (177 personnes dans les gradins)	Fr. 300.-	240.-
<input type="checkbox"/> Intérieur avec mobilier (31 tables, 203 chaises)	Fr. 350.-	280.-
<input type="checkbox"/> Intérieur + extérieur avec mobilier et bar compris	Fr. 400.-	320.-
<input type="checkbox"/> WC de l'espace Mont-Noble	Fr. 50.-	40.-

Le règlement d'utilisation est annexé au présent contrat et en fait partie intégrante. Le locataire atteste avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter les conditions.

Lieu et date :

LE LOCATAIRE

COMMUNE DE MONT-NOBLE



REGLEMENT D'UTILISATION

Le Forum le balcon du ciel est mis à disposition pour tout évènement privé ou public. Il est à noter que le Forum n'est ni isolé ni chauffé.

Le bénéficiaire doit établir une demande de réservation. En cas de disponibilité, une confirmation de la réservation sera adressée par la Commune au locataire. L'administration communale se réserve le droit d'annuler une réservation, au plus tard 30 jours avant l'évènement, si un besoin imprévisible, exprimé par un service communal le justifie.

La demande de location doit être faite au maximum 15 jours avant l'évènement.

Modalités d'occupation

Avant son arrivée, le locataire est chargé de prendre contact avec la personne agréée par la commune pour la remise des clés *Mme Negro au 079 458 41 67*.

Le locataire s'engage à utiliser de manière correcte et respectueuse les locaux et le matériel mis à sa disposition. A la demande du municipal en charge du dicastère, un employé de la Commune de Mont-Noble peut, en tout temps et sans préavis, faire une visite des lieux pour s'assurer du bon respect du règlement et de l'état des locaux.

Etat des lieux

Avant son départ, le locataire prendra contact avec la personne agréée par la commune, *Mme Negro au 079 458 41 67* afin de procéder à l'état des lieux. Pour des dégâts cachés, le locataire peut être rendu responsable ultérieurement. Les dommages causés par le/la locataire seront facturés au prix de rachat ; les factures y relatives devront être payées dans les 10 jours.

Vision locale

Durant les heures de bureau, il est possible d'organiser une visite sur place selon contact préalable par téléphone avec la personne agréée par la commune, soit *Mme Negro*.

Nettoyages

Le nettoyage n'est pas compris dans le prix de location. Le locataire est tenu de rendre les lieux propres. En cas d'utilisation abusive ou inappropriée du Forum et de ses équipements, les coûts résultant des nettoyages supplémentaires, éventuellement des réparations nécessaires, seront facturés au locataire. Ce dernier est en outre tenu de se soumettre aux contrôles et directives de la concierge.

Equipements

Le locataire veille à une utilisation rationnelle et économique des équipements. Le locataire s'engage à éteindre les lumières à la fin de l'évènement, à fermer les portes et éteindre les frigos dans le bar.

L'équipement de base mis à disposition se compose de : 177 places dans les gradins et d'un écran géant (8x8).
Entrée de prises disponibles dans forum : 16 Amper 400W et 63 Amper 400W.

Le matériel peut être loué en sus selon la liste annexée. Celle-ci doit être transmise en même temps que le contrat de location mais **au maximum 10 jours avant** l'évènement, faute de quoi, le matériel ne pourra pas être disponible. Le mobilier est amené et repris par les travaux publics mais en aucun cas agencé.

Parking

Un parking est à disposition à l'entrée de l'espace Mont-Noble. Toutefois, si le locataire souhaite recevoir davantage de véhicules que le parking peut en accueillir, un plan de parcage devra être transmis à la Commune de Mont-Noble.

Visa du locataire



Mesures COVID

L'organisateur s'engage à respecter les mesures sanitaires. Le cas échéant fournit à la commune le plan de protection daté et signé.

Tarif de location

Le tarif de location indiqué est pour une journée de 24h00 généralement de 10h00 le matin à 10h00 le lendemain.

Reconnaissance de dettes

Par sa signature, le locataire déclare reconnaître le montant figurant dans la lettre de confirmation de location. La présente vaut comme reconnaissance de dette au sens de la loi.

Résiliation de contrat

Par le locataire : le 50% de la somme perçue sera retenue par le loueur
Par le loueur : le 100% de la somme perçue sera rendue par le loueur

Conditions générales de la police

Le locataire est tenu de respecter la tranquillité du voisinage, conformément au règlement communal de police du 16 janvier 2013.

Le locataire est prié d'évacuer, au terme de l'évènement, les verres, PET, papiers et autres déchets, selon les règles en vigueur dans la commune.

Dispositions particulières

.....
.....

Un exemplaire est à retourner dûment signé à l'administration communale de Mont-Noble.

Lu et approuvé :

Le locataire :